Image not found or type unknown

assurance accident du travail

Par **verou49**, le **27/11/2019** à **14:00**

Bonjour

Mon compagnon a divorcé et son bien commun avec son ex femme a été vendu.

Les fonds sont bloqués chez le notaire car son ex femme lui réclame 40 ans de pension d'invalidité soit 46 000 euros.

Est-ce possible ?

Sachant qu'ils ont eu 3 enfants et qu'elle n'a pas toujours travaillé

Je vous remercie de votre réponse

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés